

À MI-MANDAT, FAISONS LE BILAN !



Lors des élections professionnelles qui se sont tenues en décembre 2022, vous nous avez témoigné votre confiance en nous désignant première organisation dans nos trois collectivités. Il nous apparaît nécessaire, à mi-mandat, de vous rendre compte, en transparence, de notre activité et de la mise en œuvre des engagements que nous avons pris dans nos professions de foi. Conscients de la responsabilité que vous nous avez confiée, nous n'avons eu de cesse, depuis deux ans, de venir à votre rencontre, d'être à votre écoute et de porter vos revendications.

Pendant cette période, nous avons effectué près de 200 visites de services afin de pouvoir échanger avec vous sur vos conditions de travail, vos besoins et vos attentes.

Cela nous a conduit à organiser 16 réunions d'information syndicale, qui nous ont permis de construire, avec l'ensemble des agents, un revendicatif collectif à porter auprès de l'Administration.

Nous avons également organisé 71 diffusions de tracts dans les services, mais aussi adressé de nombreux communiqués et informations par mail à l'adresse des personnels de nos trois entités.

Les rendez-vous et la défense des agents ont occupé une grande partie de notre temps.

Nos permanents syndicaux ont reçu individuellement, dans nos locaux, près de 350 agents qui rencontraient des difficultés dans leur direction, ou qui sollicitaient notre aide dans le cadre d'un reclassement ou d'une mobilité.

Nous avons accompagné 92 agents à des rendez-vous avec la Direction des Ressources Humaines.

Nous avons adressé plus de 150 courriers ou mails à l'Administration.

Nous avons également participé à 145 réunions avec l'Administration, les DGA, les Directions et les élus.

Ces rencontres ne font qu'asseoir notre rôle incontournable d'interlocuteur syndical, notre expertise et notre représentativité incontestée au sein de notre collectivité.

Notre syndicat a travaillé l'ensemble des nombreux dossiers présentés en instances représentatives du personnel, et a défendu en séance, comme à son habitude, vos intérêts.

Nous avons participé à 35 Comités Sociaux Territoriaux et 24 Formations Spécialisées Santé et Sécurité au Travail (FSSST).

Ces deux instances ont nécessité 106 journées de préparation.

Dans le cadre de la FSSST, nos mandatés ont effectué de très nombreuses visites dans les services et établissements de nos trois entités, et adressé plusieurs courriers à l'Administration afin d'obtenir une amélioration de vos conditions de travail.

Nous continuons également à siéger en Commission Consultative Paritaire et à participer aux séances consacrées au conseil de discipline et au comité médical départemental.

Notre syndicat a répondu à tous les appels à la grève et à la manifestation, en participant à 30 journées d'action nationales pour défendre le monde du travail, mais a aussi organisé des actions locales.

CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, NOTRE SYNDICAT, À VOS CÔTÉS, A DÉJÀ OBTENU :



- ✓ • Le recrutement de 35 adjoints d'animation permanents, et de 20 agents supplémentaires pour le pool de remplaçants des crèches, ainsi que le remplacement des congés parentaux de plus de 3 mois ;
- ✓ • La revalorisation salariale des musiciens de l'orchestre philharmonique ;
- ✓ • La revalorisation du régime indemnitaire des directrices de crèches, le paiement de la moitié des heures supplémentaires pour les agents de la direction de la Famille, et l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire pour les travailleurs sociaux et les animateurs du CCAS ;
- ✓ • L'augmentation des indemnités forfaitaires de travail de nuit, des dimanches et jours fériés pour les agents des EHPAD et des SPASAD ;
- ✓ • Des sujétions particulières pour les directeurs de centres de loisirs, les cuisinières à la restauration scolaire et les agents de liaison froide des crèches ;
- ✓ • La mise en application, à la direction de la Famille, d'une revalorisation salariale de 100€ nets mensuels pour les professionnels intervenant auprès des enfants, dans le cadre du "bonus attractivité" dispensé par la CNAF. Et l'augmentation de l'IFSE des adjoints techniques travaillant dans les EAJE.
- ✓ • La mise en place de la Période de Préparation au Reclassement pour les agents ;
- ✓ • L'annulation de la diminution du régime indemnitaire des agents à partir du 10ème jour de congé maladie ;
- ✓ • L'augmentation de la valeur du ticket restaurant, et du régime indemnitaire pour les agents ne bénéficiant pas de ces derniers ;
- ✓ • L'intégration des heures complémentaires récurrentes, dans les contrats des agents travaillant à temps non complets ;
- ✓ • La modification des horaires des agents hôteliers de l'EHPAD Grosso, et la mise en place d'un cycle de travail de 10h comme le souhaitaient les agents de l'EHPAD Valrose ;
- ✓ • Des travaux de réaménagement au PDAD et au Centre d'Accueil de Jour ;
- ✓ • La création du plan fortes chaleurs et canicule, avec notamment des horaires d'été pour les déchetteries en cas de passage en vigilance canicule orange ;
- ✓ • Le bénéfice des tarifs négociés par le COS pour les agents vacataires de nos 3 entités.

Notre syndicat n'a eu de cesse de réclamer une réelle reconnaissance du travail que vous effectuez quotidiennement au service de la population.

Nous avons à trois reprises demandé **l'attribution de la prime de pouvoir d'achat.**

Nous continuons de réclamer le versement de l'indemnité forfaitaire de télétravail.

Nous avons également demandé la prise en charge totale, par notre employeur, de la récente augmentation du contrat prévoyance Territoria Mutuelle.

Nous avons récemment adressé un courrier à Monsieur le Maire Président afin d'obtenir une augmentation immédiate de l'IFSE à hauteur de 150€ par mois pour tous les agents, et ce, pour toutes les catégories.

NOTRE SYNDICAT CONTINUE DE PORTER VOS REVENDICATIONS

IL EXIGE DES MESURES CONCRÈTES ET IMMÉDIATES

AFIN D'AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE, ET DE GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ.

- **Renforcement des effectifs :**

Recrutement urgent de fonctionnaires afin de garantir un service public de qualité, répondant aux besoins de la population ;

- **Reconnaissance de la pénibilité :**

Attribution de jours de suggestions pour tous les agents afin de prendre en considération les rythmes spécifiques ou la pénibilité de leur travail ;

- **Égalité femmes-hommes :**

Mise en place immédiate d'actions visant à supprimer toute inégalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ;

- **Revalorisation du régime indemnitaire :**

Augmentation immédiate de l'IFSE à hauteur de 150€ par mois pour tous les agents, et ce, pour toutes les catégories ;

- **Fin de la précarité :**

Titularisation des agents contractuels et généralisation de l'accès à des postes à temps complet pour les agents à temps non complet qui le souhaitent ;

- **Ratios d'avancement :**

Calcul plus sincère et réaliste des ratios d'avancement, et nomination sur les postes ainsi ouverts ;

- **Télétravail et droit à la déconnexion :**

Obtention de l'indemnité télétravail pour tous les agents concernés, et droit effectif à la déconnexion pour préserver la vie privée ;

- **Compte Épargne Temps (CET) :**

Possibilité de monétiser le CET pour les agents licenciés ou mis en retraite d'office pour inaptitude ;

- **Subrogation des IJSS :**

Mise en place de la subrogation des indemnités journalières pour les agents relevant du Régime Général de la Sécurité sociale (restauration, CFA, culture...) dans le cadre des arrêts de travail ;

- **Médecine préventive :**

Reprise en régie directe de la médecine préventive actuellement assurée par le centre de gestion ;

- **Indemnité de résidence :**

Augmentation de l'indemnité de résidence à 3% du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;



- **Attractivité de la Fonction Publique**

Augmentation immédiate du point d'indice à 6€, son indexation sur l'inflation et la refonte des grilles ;

Suppression du jour de carence et rétablissement à 100 % de la rémunération pour les congés maladie ordinaire ;

Abrogation de la réforme des retraites et de la loi dite de transformation de la Fonction publique.



Le syndicat des agents territoriaux de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS

POUR DONNER PLUS DE POIDS À VOS REVENDICATIONS, SYNDIQUEZ-VOUS !

Le bilan mi-mandat que nous vous présentons aujourd'hui démontre, plus que jamais, que notre syndicat CGT NMCA a été particulièrement engagé dans la lutte pour porter ses valeurs universelles de solidarité, de fraternité, d'égalité entre les salariés, tout en se donnant les moyens de rester en contact permanent avec le terrain, en lien avec vous, pour défendre vos intérêts.

Nos militants sont présents dans les services au quotidien, visibles, disponibles et tenaces, vers lesquels vous pouvez vous tourner pour un conseil, une demande, une défense individuelle ou collective.

Cette activité syndicale du quotidien est indispensable pour nous rassembler autour de revendications concrètes et immédiates, et les porter auprès de notre employeur pour obtenir satisfaction.

La démocratie syndicale est un des fondamentaux de la CGT, issue du fédéralisme et du refus du centralisme ou d'une organisation dirigée d'en haut. Elle est intimement liée à la démocratie ouvrière qui veut que le syndicat, force organisée des salariés les plus conscients, soit toujours au plus proche des agents dans la construction des revendications et la conduite des luttes.

La force de notre syndicat, c'est aussi celle de ses adhérents qui sont acteurs et décideurs.

Il se construit démocratiquement par ses syndiqués, dans la tolérance, l'écoute et le respect de leurs diversités, qui font toute sa richesse et son dynamisme.

Ce sont eux qui débattent et décident des contenus et des stratégies revendicatives.



Être syndiqué, c'est apporter ses connaissances, ses compétences au collectif.

Être syndiqué, c'est aussi et surtout se former, s'informer et être acteur de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail.

Être syndiqué, c'est s'unir pour être plus forts, mais aussi le meilleur moyen pour se défendre et faire respecter ses droits.

En adhérant à la CGT, vous renforcerez un syndicat de transformation sociale qui propose, résiste et agit. Isolés, les salariés sont fragiles face à leur employeur. Rassemblés et organisés, ils constituent un contre-pouvoir important.

Notre activité syndicale n'est possible que parce que beaucoup d'entre vous nous font confiance et nous ont rejoints.

L'action collective est notre force, adhérez à la CGT !

Alors que certains syndicats soldent leur adhésion, la CGT a fait le choix de fixer la cotisation mensuelle sur la base de 1% de la rémunération nette mensuelle de l'adhérent.

Les cotisations syndicales nous permettent de conserver notre indépendance financière vis-à-vis de l'employeur, et sont nécessaires à la construction du rapport de force pour la satisfaction de nos revendications.

Elles servent à organiser nos visites dans les services, à planifier des Réunions d'Information Syndicale, créer et diffuser des tracts et des communiqués, proposer des formations pour les syndiqués, participer aux instances nationales pour remonter les revendications locales des fonctionnaires territoriaux, ou encore à acheter du matériel syndical.

Le montant annuel de la cotisation est déductible des impôts ou permet de bénéficier, pour les non imposables, d'un crédit d'impôt à concurrence de 66 % de la somme versée.



FORMULAIRE DE SYNDICALISATION 2025

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : HOMME : ☐ FEMME : ☐
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE COMPLÈTE :
.....
.....
VILLE : CODE POSTAL :
TEL PORTABLE:
E-MAIL PERSO :
E-MAIL PRO :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE : ☐ CDI : ☐ CDD : ☐
GRADE :
CATEGORIE A : ☐ CATEGORIE B : ☐ CATEGORIE C : ☐
TEMPS COMPLET : ☐ TEMPS NON COMPLET : ☐
COLLECTIVITÉ : VDN : ☐ NCA : ☐ CCAS : ☐
DIRECTION :
ÉTABLISSEMENT ET/OU SERVICE :

MA COTISATION

SALAIRE NET :

MA COTISATION :

**Afin de compléter ton adhésion,
remplis le Mandat de prélèvement SEPA**



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, tu autorises le syndicat CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR à envoyer des instructions à ta banque pour débiter ton compte conformément aux instructions du Syndicat CGT NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR.

Tu bénéficies du droit d'être remboursé par ta banque suivant les conditions décrites dans la convention que tu as passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de ton compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

DÉBITEUR :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL :

VILLE : PAYS :

COMPTE À DÉBITER :

IBAN :

CODE BIC :

PAIEMENT RÉCURRENT LE 5 DU MOIS :

À : DATE :

SIGNATURE

Identifiant créancier SEPA : FR83ZZZ643372



J'ai pris connaissance que les données recueillies à l'occasion de mon adhésion font l'objet d'un traitement par le Syndicat CGT NMCA, situé au 33 Av. Jean Médecin 06000 Nice, lui permettant de gérer mon dossier.
Plus d'information sur la politique RGPD en scannant le QR code.



**UN POINT
C'EST TOUT!**

Il y a urgence à augmenter la valeur du point d'indice.

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
33 Avenue Jean Médecin
Tel : 0497132411
Courriel : syndicat.cgt@ville-nice.fr
Facebook : Syndicat CGT Nice NMCA
Site internet : cgtnmca.fr